

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JANVIER 2014**

Délibération
n° 2014.01.017

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement :
centre de tri de
Mornac (AP n° 1 -
budget annexe
déchets ménagers)**

LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 janvier 2014**

Secrétaire de séance : Catherine DESCHAMPS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE, Redwan LOUHMADI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2014**DELIBERATION
N° 2014.01.017**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :
CENTRE DE TRI DE MORNAC (AP N° 1 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS)**

Par délibération n°83 du 23 mars 2007, le conseil communautaire a décidé d'ouvrir au budget déchets ménagers, une autorisation de programme pour le Centre de tri de Mornac (AP n°1), d'un montant de 6 937 000 € TTC.

Par délibération n°247 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a décidé d'ajuster les montants de cette autorisation de programme et des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	Montant TTC	CA 2007 à 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015
Centre de tri	4 600 000 €	236 621,02 €	125 000 €	2 400 000 €	1 838 378,98 €

Or, il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles modifications pour tenir compte des nouvelles données plus affinées comme suit :

Autorisation de programme	Montant TTC	CA 2007 à 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015
Centre de tri	4 600 000 €	236 621,02 €	93 671,54 €	2 400 000 €	1 869 707,44 €

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 14 janvier 2014,

Je vous propose donc :

DE MODIFIER les crédits de paiement pour les exercices de 2013 à 2015 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ELIE)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 janvier 2014

Affiché le :

24 janvier 2014